

CIRCULAIRE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA GARDE DE LA PETITE ENFANCE

Date : Le 9 octobre 2025

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : ELCC-2025-04

DESTINATAIRES : Centres de garde d'enfants, prématernelles, garderies familiales ou collectives autorisés

Objet : Mise à jour du portail Garde d'enfants - accès en ligne pour appuyer les dossiers sur la formation sur la prévention de la maltraitance des enfants

Date d'entrée en vigueur : Le 19 octobre 2025

Type :	☒ Politique	☒ Tous les établissements	☒ Mesure à prendre
	☒ Marche à suivre	☐ Centres	☐ À titre d'information uniquement
	☐ Délivrance des licences	☐ Prématernelles	
	☐ Financiers	☐ Garderies familiales ou collectives	
	☐ Allocations		

En mai 2024, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba a établi un partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) pour offrir une formation sur la prévention des abus pédosexuels à tous les professionnels et bénévoles du secteur de l'éducation de la petite enfance dans notre province. Dans le cadre de cette initiative, les éducateurs des jeunes enfants (EJE), les aides des services à l'enfance (ASE) et les fournisseurs de services à domicile devaient suivre les formations suivantes au plus tard le 31 mars 2025 :

- **Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels;**
- **Priorité jeunesse : Prévention des abus pédosexuel** (ces formations devront être renouvelées tous les quatre ans).

Pour appuyer l'engagement du Manitoba à la sécurité des enfants et pour améliorer la transparence dans les dossiers de la formation, des mises à jour aux sections Relevé du personnel de garderie et Relevé des résidents et des employés des garderies familiales ou collectives autorisées du portail Garde d'enfants - accès en ligne seront lancées le **dimanche 19 octobre 2025**.

Ces mises à jour permettront aux directeurs d'établissement de garde d'enfants ou aux titulaires de licence d'enregistrer par voie électronique les dates d'achèvement de cette formation obligatoire de leurs employés et de suivre le renouvellement de la formation dans le portail Garde d'enfants - accès en ligne comme il est indiqué plus haut.

Important : En préparation à cette mise à jour au portail Garde d'enfants - accès en ligne, veuillez remplir et soumettre toutes les copies de travail dans les sections Relevé du personnel de garderie et Relevé des résidents et des employés des garderies familiales ou collectives autorisées avant le 19 octobre 2025, car elles ne seront plus accessibles après cette date.

RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE :

- Pour d'autres renseignements, veuillez consulter la Foire aux questions - Mise à jour du portail Garde d'enfants - accès en ligne pour appuyer les dossiers sur la formation sur la prévention de la maltraitance des enfants à :
https://gov.mb.ca/education/childcare/childcare_news/pubs/circulars/elcc_2025_04_faq_fr.pdf
- Inscrivez-vous à l'un des webinaires ci-après. Un courriel d'invitation vous sera envoyé séparément.
 - Jeudi 23 octobre 2025 de 13 h 30 à 14 h 30
 - Jeudi 23 octobre 2025 de 18 h à 19
- Pour d'autres renseignements sur l'initiative de prévention du mauvais traitement des enfants en partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance, consultez la [circulaire](#), [FAQ](#) et le [webinaire](#) de mai 2024 ou visitez :
www.manitoba.ca/education/childcare/childcare_news/current_circulars.fr.html
- Pour en apprendre davantage sur les initiatives de l'Apprentissage et de la garde de la petite enfance, et sur les plans d'action du Manitoba dans le cadre des accords avec le Canada, veuillez consulter le site Web suivant à :
www.manitoba.ca/education/childcare/actionplan.fr.html

Si vous avez d'autres questions concernant les renseignements dans cette circulaire, veuillez envoyer un courriel au Service de renseignements sur la garde d'enfants à CDCinfo@gov.mb.ca avec « Priorité jeunesse » dans la ligne d'objet ou composez le 204 945-0776 (sans frais : 1 888 213-4754). Si vous rencontrez des difficultés techniques avec le portail Garde d'enfants - accès en ligne, vous pouvez également soumettre vos questions à cdcfacility@gov.mb.ca.